

nos  
**GÉANTS**



**MARIE-CLAIRE  
KIRKLAND-  
CASGRAIN  
(1924-2016)**

---

Laurent Turcot

Écoutez bien ça. On va jouer à un jeu. Je vous raconte une anecdote et vous essayez de me dire à quelle époque ça s'est passé.

Prêts ? Ok !

C'est l'histoire d'une femme mariée qui vient d'obtenir un poste dans une ville différente de celle où elle réside.

Elle veut louer un logement près de son lieu de travail et on lui répond...

[Personnage se racle la gorge.]

Je paraphrase : « Faut que ce soit votre mari qui signe. »

Elle ne pouvait pas signer le bail de son appartement de fonction parce qu'une femme mariée, à l'époque, devait obéissance à son époux et, donc, n'avait pas les mêmes droits que lui..

Ok, maintenant. À quelle époque ça a bien pu se passer cette affaire-là ?

1640 ? 1882 ? 1902 ? 1942 ? 1962 ? 2002 ?

La réponse... c'est 1962..

Celle qui voulait signer le bail, c'était Marie-Claire Kirkland-Casgrain

*Générique*

Marie-Claire Kirkland-Casgrain venait d'être élue comme première femme députée à l'Assemblée législative à Québec, c'est comme ça qu'on appelait l'Assemblée nationale à l'époque.

En plus d'être députée, elle devient la première femme à être nommée ministre.

Si une femme Ministre rencontre des obstacles comme ça, imaginez un peu ce que ça devait être pour les femmes en général.

On est en 1962. On a besoin de brasser la cage dans ces années-là. On a besoin d'une révolution, mais... tranquille, la révolution. C'est même devenu un terme synonyme d'un grand bouleversement d'idées, au Québec.

Plusieurs des droits et libertés civiles dont jouissent les femmes aujourd'hui sont, entre autres, issus de cette époque et Marie-Claire Kirkland-Casgrain a été une figure centrale de cette histoire-là.

Elle collectionne les grandes premières! Comme je le disais, c'est la première femme élue à l'Assemblée alors qu'elle n'a que 37 ans.

Une des premières missions qu'elle se donne, c'est de mettre fin à l'infériorité juridique des femmes mariées qui sont alors considérées comme des personnes mineures.

En 1964, elle présente le projet de loi 16. La nouvelle loi donne aux femmes mariées la possibilité, notamment, d'ouvrir un compte bancaire à leur nom et de signer un bail, sans l'autorisation de leur mari.

N'allez pas croire qu'il n'y a eu que des pas de géants.

Disons que le simple fait d'être une femme pouvait lui causer de petits « désagréments » qu'il a fallu régler.

Quand elle arrive pour la première fois à son bureau à Québec, elle réalise qu'elle n'a pas de toilette privée, contrairement à plusieurs de ses collègues.

Elle doit donc descendre deux étages pour accéder aux toilettes... des visiteurs du Parlement. La seule toilette pour dames de tout l'édifice...

Elle cofonde, dans les années 1960, l'Association des femmes avocates du Québec et elle collabore à la revue *Châtelaine* dans une chronique qui s'intitule "Ce que j'en pense". Le français est son arme pour défendre ses causes.

*Châtelaine*, c'est beaucoup plus qu'une revue de mode, on y parle alors de démocratie et de féminisme.

Entre 1970 et 1973, alors que le gouvernement libéral est de retour au pouvoir, elle dépose le projet de loi 63 qui crée le Conseil du statut de la femme.

Seule femme à siéger au parlement durant 12 ans, elle quitte la vie politique en 1973. Elle est nommée juge au district judiciaire de Montréal.

En 1985, elle est reçue Chevalière de l'ordre du Québec.

Grande visionnaire, Marie-Claire Kirkland Casgrain est une véritable géante des droits civiques, tellement qu'elle est la première femme à recevoir des funérailles nationales en 2016.

Vraiment, une géante, y'a pas d'autres mots. + MOT DE LA FIN

Alice Pascual  
Révision : Marie Lavigne